

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)



UFI: SES8-30MN-H00S-REGS

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation *Flux pour soudures*

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité Producteur/fournisseur:

importateur/ distributeur Belgique en Pays-Bas :

C&K nv - Nijverheidsstraat 3a - 8020 Oostkamp - Belgique

Tel: +32(0)50 31 77 77 - E-mail: info@ckfive.be

Service chargé des renseignements: laboratoire

(Du lundi au jeudi 8:00-16:00/ vendredi 8:00-13:00) Tel.: +49(0)208/ 8 50 35-0

e-mail: mprobst@felder.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons / Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

EuPCS: PC-TEC-24

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

GHS05 corrosion

Skin Corr. 1B H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Eye Dam. 1 H318 Provoque de graves lésions des yeux.

GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

GHS07

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement *Danger*

Mentions de danger

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: **Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)**

(suite de la page 1)

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Étiquetage de paquets dont le contenu n'excède pas 125 ml**Pictogrammes de danger**

GHS05 GHS07 GHS09

Mention d'avertissement Danger**Mentions de danger**

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers**Résultats des évaluations PBT et vPvB**

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange: composé des substances indiquées ci-après.

Composants dangereux:

CAS: 7646-85-7 EINECS: 231-592-0 Reg.nr.: 01-2119472431-44	chlorure de zinc Skin Corr. 1B, H314; Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Acute Tox. 4, H302 Limite de concentration spécifique: STOT SE 3; H335: C ≥ 5 %	<10%
CAS: 12125-02-9 EINECS: 235-186-4 Reg.nr.: 01-2119487950-27	chlorure d'ammonium Acute Tox. 4, H302; Eye Irrit. 2, H319	<5%

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)

(suite de la page 2)

Après inhalation: *En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.***Après contact avec la peau:***Recourir à un traitement médical.**Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.***Après contact avec les yeux:***Protéger l'oeil intact.**Recourir à un traitement médical.**Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.***Après ingestion:***Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.**Recourir à un traitement médical.***4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** *Pas d'autres informations importantes disponibles.***4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires***Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:*CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.***5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange***Peut être dégagé en cas d'incendie:**Chlorure d'hydrogène (HCl)*

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: *Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.*

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un vêtement personnel de protection.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

*Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.**En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.**Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

*Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).**Assurer une aération suffisante.*

6.4 Référence à d'autres rubriques

*Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.**Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.**Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.*

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.**Éviter la formation d'aérosols.***Préventions des incendies et des explosions:** *Aucune mesure particulière n'est requise.*

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** *Aucune exigence particulière.***Indications concernant le stockage commun:***Ne pas stocker avec les aliments.**Ne pas conserver avec des métaux.***Autres indications sur les conditions de stockage:***Protéger contre le gel.**Tenir les emballages hermétiquement fermés.***Classe de stockage:** 8 B

(suite page 4)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: **Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)**

(suite de la page 3)

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

12125-02-9 chlorure d'ammoniumVLEP Valeur à long terme: 10 mg/m³

Informations relatives à la réglementation VLEP: ED 1487 12.2019

les procédures de suivi actuellement recommandées selon 2020/878/EU n ° 8.1.2 de l'UE:

12125-02-9 chlorure d'ammonium: OSHA ID188(E)

7646-85-7 chlorure de zinc: NIOSH 7300, 7301, 7303(E) "Zinc", OSHA, ID-121(E)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate.

Retrait des fumées par des dispositifs d'aspiration appropriés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Filtre B

Filtre P2

Protection des mains:

Gants de protection

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Épaisseur du matériau recommandée: $\geq$ 0,4 mm**Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Les temps de pénétration déterminés conformément à la norme EN 16523-1:2015 ne sont pas réalisés dans les conditions de la pratique. C'est pourquoi, une durée maximale de port des gants correspondant à 50 % du temps de pénétration est recommandée.

Valeur pour la perméabilité: taux $\geq$ 6**Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:**

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

(suite page 5)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)

(suite de la page 4)

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Couleur:	Jaunâtre
Odeur:	Caractéristique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	100 °C
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	Non déterminé.
Supérieure:	Non déterminé.
Point d'éclair	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non déterminé.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Entièrement miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	23 hPa
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,18 g/cm ³
Densité relative	Non déterminé.
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Température d'auto-inflammation	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif.
Teneur en solvants:	
Eau:	87,2 %
VOC (CE)	0,00 %
Teneur en substances solides:	12,8 %
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	néant
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: **Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)**

(suite de la page 5)

Explosibles désensibilisés

néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.2 Stabilité chimique****Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.**10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Gaz hydrochlorique (HCl)

Ammoniac

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:****ATE (Valeurs d'estimation de la toxicité aiguë (ETA))**

Oral LD50 9.706-10.728 mg/kg (rat)

7646-85-7 chlorure de zinc

Oral LD50 1.100-1.260 mg/kg (rat)

12125-02-9 chlorure d'ammonium

Oral LD50 1.650 mg/kg (rat)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**11.2 Informations sur les autres dangers****Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité**Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)

(suite de la page 6)

12.7 Autres effets néfastes**Remarque:** *Toxique chez les poissons.***Autres indications écologiques:****Indications générales:***Toxique pour les organismes aquatiques.**Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.**Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant**Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.**Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.*

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets**Recommandation:** *Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.***Catalogue européen des déchets***06 03 13*: sels solides et solutions contenant des métaux lourds**HP 8: Corrosif**HP 14: Écotoxique**emballages de vente:**15 01 02: emballages en matières plastiques**suremballage:**15 01 01: emballages en papier/carton***Emballages non nettoyés:***15 01 10*: emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus***Recommandation:** *Evacuation conformément aux prescriptions légales.***Produit de nettoyage recommandé:** *Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage*

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**ADR, IMDG, IATA**

UN1840

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**ADR***1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION mélange,**DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT**ZINC CHLORIDE SOLUTION mixture, MARINE POLLUTANT**ZINC CHLORIDE SOLUTION mixture***IMDG****IATA****14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, IMDG****Classe***8 Matières corrosives.***Étiquette***8***IATA****Class***8 Matières corrosives.***Label***8***14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA***III***14.5 Dangers pour l'environnement***Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : chlorure de zinc***Marine Pollutant:***Oui**Signe conventionnel (poisson et arbre)**Signe conventionnel (poisson et arbre)***Marquage spécial (ADR):****14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur***Attention: Matières corrosives.***Numéro d'identification du danger (Indice Kemler):** 80

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: **Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)**

(suite de la page 7)

No EMS: F-A,S-B

Segregation groups

Acids, heavy metals and their salts (including their organometallic compounds)

Stowage Category

A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ)

5L

Quantités exceptées (EQ)

Code: E1

Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml

Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml

Catégorie de transport

3

Code de restriction en tunnels

E

IMDG

Limited quantities (LQ)

5L

Excepted quantities (EQ)

Code: E1

Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml

Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml

"Règlement type" de l'ONU:

UN 1840 CHLORURE DE ZINC EN SOLUTION MÉLANGE, 8, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*Catégorie SEVESO E2 *Danger pour l'environnement aquatique*

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 200 t

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut 500 t

RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII *Conditions de limitation: 3, 65*

Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

Indications sur les restrictions de travail: *Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.*Classe de pollution des eaux: *Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.*15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Raisons des changements

24.08.2015: Adaptation du règlement 453/2010/CE et 830/2015/UE

11.06.2015: section 15 Adaptation du règlement 18/2012/UE

18.05.2017: section 11

10.07.2017: section 15

22.12.2017: section 13

27.03.2019: section 8.2

04.09.2019: section 1 UFI

(suite page 9)

FR

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 et 2020/878/UE

Date d'impression : 06.09.2022

Numéro de version 9

Révision: 18.02.2021

Nom du produit: Eau à souder 25 ml. ref. C442422002566(F)

(suite de la page 8)

18.02.2021: section 3, 11, 15, 16

Informations requises par l'annexe I, n ° 1.3.4.2 du règlement (CE) no 1272/2008**Phrases importantes***H302 Nocif en cas d'ingestion.**H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.**H319 Provoque une sévère irritation des yeux.**H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.***Contact:****Acronymes et abréviations:***RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer**ICAO: International Civil Aviation Organisation**ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route**IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods**IATA: International Air Transport Association**GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals**EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances**ELINCS: European List of Notified Chemical Substances**CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)**VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)**LC50: Lethal concentration, 50 percent**LD50: Lethal dose, 50 percent**PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic**vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative**Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4**Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B**Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1**Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2**STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3**Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1**Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2***Fiche de données de sécurité SD3173**